DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Délibération
n° 2020.02.049.B

Conservatoire de GrandAngoulême: annulation de prélèvement

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2020**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à Roland VEAUX

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2020

DELIBERATION N° 2020.02.049.B

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE	Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME: ANNULATION DE PRELEVEMENT

Vu la délibération du 4 avril 2019 relative aux tarifs 2019/2020 du Conservatoire de GrandAngoulême précisant dans le Chapitre II : « Modalités de règlements », point 2.3 « annulations exceptionnelles » point 2.3.2 « cas exceptionnel d'annulation (sur justificatif) : mutation, maladie grave… » ;

Lors de l'inscription au conservatoire de ses 2 enfants, une famille a choisi d'effectuer ses règlements d'inscription et de location d'instrument par prélèvement étalé en huit mensualités de novembre 2019 à juin 2020 de la manière suivante :

- 90 euros de droits d'inscription soit 11,25 euros par mois pour les 2 enfants
- 155 euros de location d'instrument soit 19,37 euros par mois pour location d'un basson par un seul des enfants

Le Conservatoire a reçu le 13 janvier 2020 par lettre recommandée l'arrêté de mutation professionnelle d'un des parents. La famille souhaite arrêter donc les prélèvements pour la période de mars à juin 2020. Le montant total de la somme restant due s'élève à un total de 122,52 € :

- 45 euros pour les droits d'inscription
- 77,52 euros pour la location d'instrument

Je vous propose :

D'AUTORISER l'annulation des prélèvements des droits d'inscription et de la location d'instrument restant dû pour la période de mars à juin 2020 pour un montant total de 122,52 euros pour cette famille.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **27 février 2020**	**Affiché le :** **27 février 2020**